

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 09 mars 2023

Convocation

Date : 03 mars 2023

Affichée le : 03 mars 2023

Délibération n°

07CC090323

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 26
- Pouvoirs : 11
- Votants : 37
- Absents : 07

Résultats :

- Pour : 37
- Contre : -
- Abstention : -

Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne

le **14 MARS 2023**

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le

07 AVR. 2023

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 09 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, située au 1 rue de l'Aunette, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 03 mars 2023**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Véronique LUDMANN

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur BOULANGER Damien	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur CURTIL Benoît	Madame REYNAL Sophie
Monsieur DUMOULIN François	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur TESSON Gilles
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame TONDELLIER Viviane
Madame JAUNET Christel	
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	

Ont donné pouvoir :

Monsieur DIEDRICH Wilfried à Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur GÉOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
Madame GORSE CAILLOU Isabelle à Monsieur CURTIL Benoît
Monsieur GUEDRAS Daniel à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame PIERA Pascale à Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame MIFSUD Florence
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur BLOT Laurent

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel par Monsieur TESSON Gilles

Etaient absents :

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur SICARD Bruno

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 26 présents et celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant de l'EPCI nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 par renvoi de l'article L. 5211-1).

Un ou plusieurs conseillers ou délégués peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, Monsieur le Président soumet un nom au vote.

Le Conseil Communautaire peut adjoindre au secrétaire de séance des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

DELIBERATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DÉSignent** Madame Véronique LUDMANN, secrétaire de séance.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

06 AVR. 2023

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

07 AVR. 2023

Fait à Senlis, le

06 AVR. 2023

Guillaume MARECHAL



Véronique LUDMANN

Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr